

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Française ? La révolution !

D'aucuns, voulant probablement excuser leurs compromissions, voire leurs trahisons, prétendent que la révolution fut essentiellement anti-religieuse, quand d'autres la voient essentiellement anti-monarchique.

En fait, anti-française, la révolution ne fut - n'est - anti-religieuse que parce que la religion catholique était l'âme de la France et ne fut - n'est - anti-monarchiste que parce que la monarchie capétienne en était la colonne vertébrale. Dès l'origine, en effet, ses préoccupations "spirituelles" sont manifestes et, après avoir échoué dans l'instauration du culte de l'Être suprême, elle se tournera vers le catholicisme pour tenter de le domestiquer grâce au concordat de 1801. Quant à son anti-monarchisme, il suffit de se souvenir qu'elle a enfanté les deux empires et la monarchie louis-philipparde pour constater qu'il n'est pas bien profond.

Un de ses premiers méfaits fut le découpage du territoire dont le moteur fut, à la fois, l'utopie et la technocratie. On a voulu "*du passé faire table rase*" ! Parmi les premières victimes, on compte les diocèses dont la majorité remontait au tout début de l'évangélisation de la Gaule...

Plus tard, sous couvert de décentralisation, le découpage régional, qu'il soit "vichyste" ou "gaullien", cachera mal la volonté d'éradiquer à jamais le souvenir des anciennes provinces. Le remembrement, qui a plus particulièrement touché les provinces de l'ouest, participera, aussi, de cette rage de détruire. Qui se souvient que chaque chemin, chaque champ possédait un nom qui renvoyait à un épisode de l'histoire locale, parfois oublié, mais, la plupart du temps, encore présent dans la mémoire collective ?

Aujourd'hui, l'on s'attaque au français. Il ne s'agit plus seulement de favoriser l'invasion de termes anglo-saxons mal compris. L'on outrage la syntaxe... Sous le faux prétexte d'une présence féminine accrue dans la vie professionnelle, l'on va jusqu'à bouleverser les mécanismes inhérents à la structure même de la langue, etc.... D'ici peu, que restera-t-il de notre beau pays ?

Sous peine de disparaître à jamais, il est urgent d'abandonner les chimères et de se tourner vers ce qui a fait la grandeur de la France.

Vive Dieu, Vive le Roy

Dominique Coudé

Le Vatican et la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Face à l'avalanche de communiqués et de textes plus ou moins bien intentionnés et autorisés, il nous a paru opportun de reproduire, ici, les deux principaux documents officiels, à savoir, le Décret qui lève l'excommunication des quatre évêques de la Fraternité et la lettre adressée par ces derniers au Saint-Père. (Sources : <http://www.vatican.va> et <http://www.dici.org>)

Dans une lettre du 15 décembre 2008, adressée à Son Éminence le Cardinal Dario Castrillón Hoyos, Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, Mgr Bernard Fellay, également au nom des trois autres évêques consacrés le 30 juin 1988, sollicitait de nouveau la levée de l'excommunication *latae sententiae* déclarée formellement par le Décret du Préfet de la Congrégation pour les Évêques, en date du 1^{er} juillet 1988.

Dans cette lettre, Mgr Fellay affirme, entre autres : *“Nous sommes toujours fermement déterminés dans notre volonté de demeurer catholiques et de mettre toutes nos forces au service de l'Église de Notre-Seigneur Jésus Christ, qui est l'Église catholique et romaine. Nous en acceptons les enseignements dans un esprit filial. Nous croyons fermement au primat de Pierre et à ses prérogatives, et c'est pour cette raison que la situation actuelle nous fait tant souffrir.”*

Sa Sainteté le Pape Benoît XVI - sensible comme le serait un père au malaise spirituel manifesté par les intéressés à cause de la sanction d'excommunication, et confiant dans leur engagement, exprimé dans la lettre citée, de ne ménager aucun effort pour approfondir, lors des colloques nécessaires avec les Autorités du Saint-Siège, les questions qui restent en suspens, de manière à pouvoir parvenir rapidement à une solution pleine et satisfaisante du problème posé à l'origine, - a décidé de reconsidérer la situation canonique des Évêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta créée par leur consécration épiscopale.

Par cet acte, on désire consolider les relations réciproques de confiance, intensifier et stabiliser les relations de la Fraternité Saint Pie X avec le Siège Apostolique. Ce don de paix, au terme des célébrations de Noël, veut aussi être un signe pour promouvoir l'unité dans la charité de l'Église universelle et arriver à supprimer le scandale de la division.

On souhaite que ce pas soit suivi de la réalisation rapide de la pleine communion avec l'Église de toute la Fraternité Saint-Pie X, témoignant ainsi une vraie fidélité et une vraie reconnaissance du Magistère et de l'autorité du Pape avec la preuve de l'unité visible.

Sur la base des facultés qui m'ont été expressément concédées par le Saint-Père Benoît XVI, en vertu du présent décret, j'accorde aux Évêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta la levée de l'excommunication *latae sententiae* décrétée par cette Congrégation le 1^{er} juillet 1988, et je déclare sans effet juridique, à partir de ce jour, le Décret émis en son temps.

Rome, de la Congrégation pour les Évêques, le 21 janvier 2009.

Cardinal Giovanni Battista Re,
Préfet de la Congrégation pour les Évêques

Très Saint Père,

C'est dans l'action de grâces que nous désirons exprimer à Votre Sainteté notre profonde reconnaissance pour l'acte de Sa paternelle bonté et de Son courage apostolique par lequel Elle a rendu inopérante la mesure qui nous a frappés il y a vingt ans à la suite de notre sacre épiscopal. Son décret du 21 janvier 2009 réhabilite de quelque façon le vénéré fondateur de notre Fraternité sacerdotale, S. Exc. Monseigneur Marcel Lefebvre. Il procure aussi un grand bien à l'Église, nous semble-t-il, en faisant justice aux prêtres et aux fidèles du monde entier qui, attachés à la Tradition de l'Église, ne seront plus injustement stigmatisés pour avoir maintenu la foi de leurs pères.

C'est en raison de ce combat de la foi que nous assurons Votre Sainteté, comme Elle le souhaite, de “n'épargner aucun effort pour approfondir dans de nécessaires entretiens avec l'Autorité du Saint-Siège les questions encore ouvertes”. Nous désirons en effet commencer dès que possible avec les représentants de Votre Sainteté des échanges concernant des doctrines en opposition avec le Magistère de toujours.

Par ce chemin encore nécessaire qu'évoque Votre Sainteté, nous espérons aider le Saint-Siège à porter le remède approprié à la perte de la foi à l'intérieur de l'Église.

La Vierge Marie Immaculée a visiblement guidé les pas de Votre Sainteté à notre rencontre, elle Lui maintiendra sa gracieuse intercession. C'est avec cette assurance que nous demandons filialement au Pasteur universel de bénir quatre de ses fils les plus attachés au Successeur de Pierre et à sa charge de paître les agneaux et les brebis du Seigneur.

Menzingen, le 29 janvier 2009

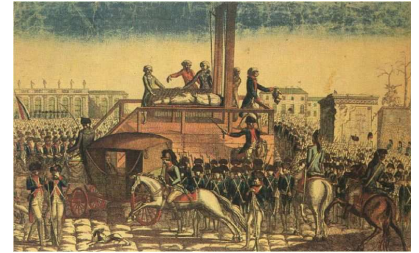
Signé : +Bernard Fellay, +Bernard Tissier de Mallerais, +Richard Williamson, +Alfonso de Galarreta.

Source : DICI

Message de Mgr le duc d'Anjou pour le 21 janvier 2009



Mon Cousin [M. le duc de Bauffremont],
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,



Les années passent et ne se ressemblent pas. Certaines sont plus joyeuses que d'autres. Le monde change mais certaines fidélités demeurent, telles que celle qui nous réunit aujourd'hui pour le 216^{ème} anniversaire de la mort du Roi Louis XVI.

Dans l'époque de crise que nous vivons, où beaucoup de fausses certitudes d'hier sont en train d'être remises en cause, quel beau symbole de voir que nous savons encore nous retrouver autour de valeurs. En effet, au-delà de la personnalité si attachante de Louis XVI, notre premier devoir est un devoir de mémoire et de fidélité aux valeurs et aux principes incarnés par la royauté française. Telle est aussi la Mission que se donnent toutes les associations, groupes et organismes qui, comme l'Institut de la Maison de Bourbon, se sont voués à cet objectif et que je tiens à remercier pour leur inlassable activité.

Louis XVI, par son sacrifice, mais aussi par sa vie qu'il a essayé de consacrer totalement au bonheur de son peuple, reste pour nous tous un exemple. La lecture de son testament à la fois spirituel et politique doit toujours nous servir de méditation.

Rappelons-nous ses ultimes paroles, invitation à la bienveillance et au pardon. Par delà la douleur et la solitude qui furent les compagnes de ses derniers jours, il nous a fermement invités, comme son fils à qui il s'adressait, à "*oublier toute haine et tout ressentiment*". Nous devons méditer ses paroles empreintes de respect humain et de tolérance. Dans le monde si dur et souvent si plein de pessimisme dans lequel nous vivons, ce message nous éclaire et nous renforce.

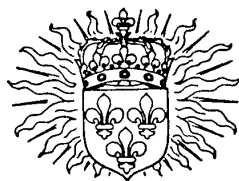
Il doit nous encourager à conserver les repères que nous ont laissés nos aïeux, repères qui deviennent si importants au moment où le monde semble en manquer. Notre chance n'est-elle pas de posséder une tradition vieille de mille cinq cents ans sur laquelle notre pays est construit ? Tradition qui s'incarne dans une famille dont j'assume actuellement les devoirs.

Aucun de nous ne sait ce que sera demain, mais nous savons, en revanche, tous que cet avenir sera ce que nous en ferons, sans place à la fatalité. Il est ce que notre volonté voudra qu'il soit. Tel était bien aussi le message de Louis XVI qui, en dernier ressort, s'en est remis à la France dont il souhaitait qu'elle retrouve le sens de ses valeurs et de sa tradition.

En ce début d'année, la Princesse Marie Marguerite, notre fille, la Princesse Eugénie, et moi-même, nous vous assurons de tous nos souhaits pour notre Pays, pour vos familles et pour tous les Français qui, nombreux, sont éprouvés par les temps instables que nous traversons.

Que tous les saints de France, que saint Louis continuent à protéger la France afin qu'elle demeure la grande et puissante nation édifiée par la sagesse et la patience des Capétiens.

Louis de Bourbon
Duc d'Anjou
18 janvier 2009



***Message de Mgr le duc d'Anjou
à l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de
Mgr le Prince Alphonse, duc d'Anjou et de Cadix (1936-1989)***



Chers amis,

Nous célébrons le vingtième anniversaire de la mort de mon regretté père le Prince Alphonse, duc d'Anjou et de Cadix.

Pour un adolescent, heurté par le départ prématuré de son père, c'est un moment difficile. En vingt ans, il faut se relever, se construire malgré tout, se préserver et penser à l'avenir.

Vingt ans, c'est aussi un laps de temps, une période courte sur une vie, voire sur une filiation. Vingt ans, enfin, c'est le temps des réflexions.

Je suis très touché par cette assistance nombreuse qui est aujourd'hui réunie. La mémoire ne trahit pas l'image de mon père, sa gentillesse et son attention aux autres, mais aussi son engagement en particulier au moment du millénaire capétien en faveur de la Légitimité dont il était le dépositaire.

Maintenant, c'est à mon tour d'être. Comme le disait mon père, je ne prétends à rien, je suis le chef de la Maison de Bourbon en tant qu'aîné des Capétiens et des descendants de nos rois. Même si la France a changé, le contexte économique et politique modifié, j'assume la mission que m'a transmise mon père à sa mort. La même que reçurent mon père, mon grand père, mes aïeux... Mon grand regret est de n'avoir pu recevoir tout ce qu'un père peut donner à son fils. Aujourd'hui, c'est à mon tour de transmettre, transmettre comme père, comme aîné, comme homme. Il faut être patient car le temps aide à se construire, mais aussi à construire. Le temps, c'est celui que Dieu donne à l'homme pour avancer.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui sont nourris par une vision d'avenir, celle-là même qui a déjà bâti la France millénaire, et je leur dis d'avoir confiance. La France et le monde vivent en ce moment des temps difficiles où les fausses certitudes d'hier sont remises en cause, où tout chancelle faute de socle solide. Notre premier devoir est un devoir de mémoire et de fidélité aux valeurs et aux principes incarnés par la royauté française. Aucun de nous ne peut connaître de quoi sera fait demain, en revanche, chacun peut aider par son attitude personnelle et familiale, sa démarche professionnelle, mais aussi sa prière, à construire notre avenir commun.

La France a élevé en son sein de grandes figures que l'Église a fait accéder à la sainteté et en particulier saint Louis. Prions-les pour notre avenir, pour celui de la France !

30 janvier 2009

Louis, duc d'Anjou

Source : Secrétariat de Monseigneur le duc d'Anjou

Ce message a été lu par M. l'abbé Christian Philippe Chanut, lors de la messe de Requiem, célébrée le 30 janvier 2009, en l'église Notre-Dame du Val de Grâce, à la demande de l'Institut de la Maison de Bourbon.

Le Prince Alphonse, né en 1936 du mariage du prince Jacques-Henri, duc d'Anjou et de Ségovie (1908-1975) et de la princesse née Emmanuelle de Dampierre, est devenu chef de la Maison de Bourbon en 1975.

De son mariage naquirent deux princes. L'aîné, le dauphin François, est décédé accidentellement en février 1984. Le cadet, le Prince Louis, né en 1974, assume l'héritage de la maison royale de France depuis 1989.

En 1987, le Prince Alphonse donna toute son impulsion aux cérémonies du millénaire capétien qui eurent lieu sur l'ensemble du territoire français.

C'est au lendemain de la messe pour Louis XVI qu'il présida en compagnie de son fils, le 21 janvier 1989 en la Basilique Royale de Saint-Denis, qu'il devait trouver une mort tragique le 30 janvier 1989.

Voici quelques semaines, la presse légitimiste s'est faite l'écho de l'audience privée accordée par le Souverain Pontife Benoît XVI au prince Louis de Bourbon et à sa famille. Cet événement, volontairement ignoré de beaucoup, remet en mémoire une autre rencontre, plus mouvementée celle-là, qui se déroula entre le pape Grégoire XVI qui régna de 1831 à 1846, et l'héritier de nos rois, Monseigneur le comte de Chambord⁽¹⁾, lors du séjour romain de ce dernier dans les années 1839-1840.

Le livre du Docteur Luigi Bader, *Les Bourbons de France en exil à Goritzia* (Librairie Académique Perrin - 1977), consacre tout un chapitre à ce voyage italien effectué en contradiction avec les directives du chancelier d'Autriche, Clément de Metternich, qui souhaitait ménager la susceptibilité de la Cour des Tuileries. L'auteur, médecin et historien, s'appuie, pour son récit, sur le *Journal du Voyage en Italie* rédigé par le futur chef de la Maison de France lui-même et publié au XX^e siècle grâce au prince Sixte de Bourbon-Parme. Luigi Bader souligne tout l'intérêt de cette relation, en particulier à cause d'un "riche recueil de documents conservés à l'ambassade de France à Rome. Il s'agit d'une remarquable contribution historique, car elle révèle le courrier secret se rapportant à ce voyage fort contrarié."⁽²⁾

C'est après avoir assisté à des manœuvres en Vénétie, alors possession autrichienne, que, le 13 oc-

tobre 1839, le comte de Chambord et sa suite, ayant également pris congé des officiers impériaux, se dirigèrent vers la Ville Éternelle avec de multiples détours pour tromper policiers et espions.

Le duc Gaston de Lévis, pair de France, accompagnait le prince en qualité de conseiller et de précepteur. Après maintes ruses et plusieurs alertes, les nobles voyageurs parvinrent à Rome au terme d'une semaine. Madame la duchesse de Berry attendait son fils dans la capitale des États Pontificaux et lui en fit admirer les richesses monumentales et artistiques. L'aîné des Capétiens se montra charmé de cette découverte. Il est facile de comprendre que, si le séjour de "l'enfant du miracle" sur les bords du Tibre recueillait l'assentiment chaleureux des milieux légitimistes et de la noblesse romaine, il n'en allait pas de même des autorités officielles de Paris, ainsi que des Orléanistes. Leurs porte-parole dans la Péninsule se démenèrent comme de beaux diables afin que le prince s'éloigne rapidement du Latium sans chercher à obtenir une audience de Grégoire XVI. Le Saint-Père était un moine camaldule dont les habitudes ascétiques et la simplicité bonhomme tranchaient sur l'image donnée par ses prédécesseurs. Défenseur convaincu des droits et prérogatives de l'Église, il savait se montrer ferme à l'occasion et s'op-

posa durant tout son pontificat aux menées subversives des révolutionnaires italiens. Autant dire qu'il n'était pas très populaire malgré son dévouement envers les plus défavorisés.

Dans l'affaire qui nous intéresse, le "successeur de Pierre" se montra d'abord hésitant pour recevoir le prince et laisser voir par là qu'il reconnaissait, au moins tacitement, les droits du petit-fils de Charles X. Cependant, cédant aux instances de la duchesse de Berry et de son frère, le roi des Deux-Siciles, il passa outre aux remontrances répétées de l'ambassade de France. Il fit savoir publiquement que si le comte de Chambord insistait pour être reçu, le Pape le recevrait comme un "simple fidèle". Paris se montra fort mécontent de cette prudente réponse. Le roi des Français y voyait la reconnaissance tant redoutée de la légitimité des prétentions de la branche aînée des Bourbons.

Malgré l'opposition de plus en plus ferme de Latour-Maubourg, notre ambassadeur, le prince fut convié "à la messe célébrée par le Pape". C'était un premier pas, une entrée dans la chapelle pauline du Palais du Quirinal.⁽³⁾ Le gouvernement français haussa le ton jusqu'à menacer Grégoire XVI d'une rupture des relations diplomatiques. Rien n'y fit !

Cependant, le temps passant, les critiques orléanistes faiblirent et Metternich lui-même se montra plus conciliant. On alla jusqu'à parler d'une venue, dans les États Pon-

1) Henri V (1820-1883) reçut à sa naissance le titre de duc de Bordeaux. Dès 1839, il prit celui de comte de Chambord, par référence au domaine reçu des Français.

2) Le prince Sixte de Bourbon-Parme (1886-1934) joua, avec son frère, un rôle important en 1916 lors des tentatives de paix engagées par l'empereur d'Autriche. On lui est redevable, par ailleurs, d'une thèse essentielle : *Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume* (1914).

3) Le Quirinal est un palais romain (XVI^e s.). Jusqu'en 1870, il fut la résidence des Souverains Pontifes. La monarchie italienne s'en est emparé au moment de la disparition des États de l'Église. La république a pris la suite à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale.

tificaux, du comte et de la comtesse de Marnes⁽¹⁾ et ceci pour une installation définitive. Alors, notre représentant diplomatique demanda au Vatican d'interdire l'accès des terres ecclésiastiques aux illustres et éventuels visiteurs. Grégoire XVI ne donna pas suite à cette démarche qui ne résultait, en définitive, que d'un bruit sans fondement.

Peu après, le comte de Chambord fut officiellement reçu au Quirinal *“selon toutes les règles du cérémonial réservé aux princes de*

sang royal”⁽²⁾. On ne pouvait mieux faire. Louis-Philippe convoqua aux Tuileries le nonce apostolique pour lui faire part de sa vive contrariété. Le maréchal Soult, président du Conseil, notifia à Latour-Maubourg le mécontentement du gouvernement. On le voit, la réaction s'avéra finalement modérée et diplomatique.

Cependant, dans l'ombre, la Cour de Vienne continuait à intriguer pour que le prince s'éloigne de Rome. Et justement,

dans les premiers jours de 1840, après avoir pris congé du Souverain Pontife et dit adieu à ses amis, le duc de Bordeaux quitta la Ville Éternelle. La police s'inquiéta, craignant que le prétendant ne s'engage dans une équipée en direction de la France, à la façon de la duchesse de Berry en 1830. Cela n'arriva pas ! Sagement, celui qui portait tous les espoirs des légitimistes se dirigea vers Naples où l'attendait son oncle maternel, le souverain des Deux-Siciles.

Pierre Valancony

1) Après 1830, le duc d'Angoulême, roi de droit, porta, en exil, le titre de courtoisie de comte de Marnes (localité des Hauts-de-Seine).

2) NDLR : Dans son récent ouvrage, *Le comte de Chambord, Dernier roi de France* (Perrin - 2008), pages 190 et 191, Daniel de Montplaisir précise : *“Le 23 novembre, Henri est reçu par le souverain pontife en audience solennelle avec la pompe réservée aux plus grands monarques : honneurs militaires rendus devant l'entrée du Quirinal, salons occupés par la curie et la cour pontificale au grand complet formant la haie. Mais surtout le pape accomplit un geste tout à fait exceptionnel : il se lève à l'arrivée du prince, fait plusieurs pas dans sa direction, lui donne une longue accolade et l'introduit, seul, dans son cabinet particulier. Les membres de la communauté française que l'on a conviés à la réception contemplent, médusés, cet accueil. Le tête-à-tête dure longtemps, sans aucun témoin. Henri en ressort radieux, Grégoire XVI ému...”*

Le Pape et le Prince... en 1239

“Dieu, auquel obéissent les légions célestes, ayant établi ici-bas des royaumes différents, suivant la diversité des langues et des climats, a conféré à un grand nombre de gouvernements des missions spéciales pour l'accomplissement de Ses desseins.

“Et, comme autrefois, Il préféra la tribu de Juda à celles des autres fils de Jacob et comme Il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi Il choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre, pour la protection de la foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif, la France est le Royaume de Dieu même, les ennemis de la France sont les ennemis du Christ.

“De même qu'autrefois la tribu de Juda reçut d'En Haut une bénédiction toute spéciale parmi les autres fils du patriarche Jacob, de même le royaume de France est au-dessus de tous les autres peuples, couronné par Dieu Lui-même de prérogatives extraordinaires. La tribu de Juda était la figure anticipée du Royaume de France.

“La France, pour l'exaltation de la foi catholique, affronte les combats du Seigneur en Orient et en Occident. Sous la conduite de ses illustres Monarques, elle abat les ennemis de la liberté de l'Église.

“Un jour, par une disposition divine, elle arrache la Terre Sainte aux Infidèles ; un autre jour, elle ramène l'Empire de Constantinople à l'obéissance du Siège Romain.

“De combien de périls le zèle de ses Monarques a délivré l'Église !

“... Rien n'a pu lui faire perdre le dévouement à Dieu et à l'Église ; là, l'Église a toujours conservé sa vigueur ; bien plus, pour les défendre, Rois et Peuples de France n'ont pas hésité à répandre leur sang et à se jeter dans de nombreux périls.

“Nos prédécesseurs, les Pontifes Romains, considérant la suite non interrompue de louables services, ont dans leurs besoins pressants recouru continuellement à la France ; la France, persuadée qu'il s'agissait non de la cause d'un homme mais de Dieu, n'a jamais refusé le secours demandé...”

“Aussi, nous est-il manifeste que le Rédempteur a choisi le béni Royaume de France comme l'exécuteur spécial de Ses divines volontés...”

Extraits d'une lettre datée du 21 octobre 1239 et adressée par le pape Grégoire IX à saint Louis.

UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS

DU 20 AU 26 JUILLET 2009

XIX^{ème} SESSION

Cette session se déroulera en deux parties :

PREMIÈRE PARTIE

Du lundi 20 juillet, à 12h00, au vendredi 24 juillet, à 13h30

Conférences - Ateliers

en Anjou, au lieu-dit "Le Prieuré", à Avrillé (49240)

Connaissance de la monarchie française
Systèmes idéologiques et *sociétés de pensées*
Création et animation d'une cellule d'étude



SECONDE PARTIE

ORGANISÉE EN PARTENARIAT

INSTITUT DE LA MAISON DE BOURBON

ET

UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE

Du vendredi 24 juillet, à 18h00, au dimanche 26 juillet, à 18h00

Conférences

en Berry, au château de La Chapelle d'Angillon (18380)

"La Légitimité d'hier à aujourd'hui"



Renseignements

Institut de la Maison de Bourbon

(organisme reconnu d'utilité publique)

81, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris

Tél./Fax : 01 45 50 20 70

Site : <http://www.royaute.org>

Courriel : contact.royaute@wanadoo.fr

Union des Cercles Légitimistes de France

144, rue des Professeurs Pellé, 35700 Rennes

Tél. : 09 71 31 10 40

Site : <http://www.uclf.org>

Courriels : uclf@orange.fr/uclf@sfr.fr

Paris-Match en justice ?

Ségolène Royal va porter plainte contre *Paris-Match*, pour avoir publié sans son autorisation des photos d'elle en compagnie d'André Hadjez, son nouvel ami selon l'hebdomadaire. 27.02.09

+ 15,4 %

90 200 demandeurs d'emplois se sont inscrits, en décembre, au Pôle Emploi, l'organisme qui regroupe l'ANPE et les ASSEDIC. En un an, le chômage a augmenté de 15,4 %. 26.02.09

Le pont des soupirs ?

Lors du déjeuner organisé jeudi par Michel Clerc au Fouquet's à Paris, Rachida Dati a évoqué sa «tentation de Venise», vivre avec sa petite fille, Zohra, et le père de celle-ci. 20.02.09

Ce n'est pas bien !

«*M. Strauss-Kahn a abusé de sa position pour entrer en relation avec moi*», déclare l'ancienne maîtresse de DSK au FMI, l'économiste hongroise Piroska Nagy, dans une lettre révélée par *L'Express*. «*Je n'étais pas préparée aux avances du directeur général du FMI. J'avais le sentiment que j'étais perdante si j'acceptais, et perdante si je refusais*», poursuit-elle. «*Je crains que cet homme [DSK] n'ait un problème qui, peut-être, le rend peu apte à diriger une organisation où travailleraient des femmes*», conclut-elle. 18.02.09

Première place

D'après l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, Nicolas Sarkozy exigerait de s'asseoir à côté du secrétaire général, Jaap de Hoop Scheffer, lors du prochain sommet

de l'Otan en avril prochain. La règle en vigueur veut que les chefs d'État et de gouvernement soient placés par ordre alphabétique. Un compromis aurait été trouvé : le président français pourrait s'asseoir à la droite du secrétaire général tant que les caméras de télévision tourneraient dans la salle, puis changer de place après la sortie des journalistes. 17.02.09

Programmés l'un pour l'autre

C'est ce que prétend Jacques Séguéla, dans son ouvrage intitulé *Autobiographie non autorisée* quant à Nicolas Sarkozy et Carla Bruni. Pourtant tout n'était pas gagné d'avance. «*Quelle intelligence, quelle attention, quelle séduction ton copain, mais je le trouve un peu goujat je lui ai laissé mon numéro, il ne m'a pas encore appelée*», avait estimé Carla Bruni après la première présentation effectuée par le publiciste. 14.02.09

Chute libre !

Le PIB s'est effondré de 1,2 % au quatrième trimestre, annonce l'INSEE. Pour Bercy, la croissance reculera d'au moins 1 % cette année. 13.02.09

Athéisme

Selon une étude menée par l'institut Gallup sur l'importance de la religion dans 143 pays, seul un Français sur quatre estime que la religion «*tient une place importante dans sa vie quotidienne*», contre 65 % des Américains. 11.02.09

Trop plein !

«*Je ne pense pas que la gauche crève de ne pas avoir de*

leader, elle croule même d'en avoir parfois trop.», déclare Olivier Besancenot, dimanche soir, au *Grand Jury-RTL-Le Figaro-LCI*. 09.02.09

Vision un peu courte !

La politique de l'actuel chef de l'État face à la crise «*n'est pas à la hauteur*», estime Dominique de Villepin, sur Europe 1. «*Il [Nicolas Sarkozy] prend en compte une dimension négligée jusqu'à maintenant*» face à «*une souffrance qui s'exprime en France*», commente-t-il. Mais, «*je crains que nous ne restions à une vision de la crise un peu courte*», précise-t-il. 08.02.09

Superstition

Selon un sondage TNS Sofres, 41 % des Français s'avouent superstitieux. Les grigris branchés comme le bracelet brésilien ou des objets plus traditionnels comme la patte de lapin sont très à la mode. Voir une étoile filante et toucher du bois représentent toujours un bon présage. Lorsque la religion disparaît, le démon apparaît... 07.02.09

Raison et manifestation

«*Les manifestants ont dit des choses très raisonnables, mais je dois aussi écouter ceux qui n'ont pas manifesté*», a déclaré, jeudi soir à la télévision, Nicolas Sarkozy. 06.02.09

+ 11,4 %

Le nombre de chômeurs a augmenté de 11,4 % en 2008, annonce le service statistique du Ministère de l'emploi. C'est 2,11 millions de personnes qui sont inscrites au chômage en catégorie 1. 03.02.09

(Suite page 9)

Désirs d'avenir

Le ministre du Budget, Éric Woerth, s'intéresse au mode de financement de *Désirs d'avenir*, l'association de soutien à Ségolène Royal. "Il y a des lois qui régissent les rapports entre la politique et l'argent", commente-t-il. Sans blague ! 01.02.09

Charité épiscopale

Mgr Lucien Fruchaud, évêque de St-Brieuc et Tréguier, répond aux inquiétudes de ses prêtres : "À la demande du Pape Benoît XVI, le décret levant l'excommunication qu'avaient encourue les quatre évêques ordonnés par Mgr Marcel Lefebvre a été signé. Ce décret a suscité chez certains d'entre vous une très grande souffrance. Très simplement vous me l'avez partagée (sic). Je la porte avec vous." 31.01.09

Un m'as-tu vu ?

C'est ainsi que Ségolène Royal qualifie Nicolas Sarkozy dans son prochain livre intitulé *Femmes debout* qui sera en librairie le 5 février. "Un petit gamin heureux d'être au milieu de ses nouveaux jouets, vous savez, le même qui a gagné le pompon sur le manège. Avec sa petite étoile de shérif et son pistolet en plastique, son déguisement de cow-boy", précise-t-elle. 29.01.09

Compte ou pas compte ?

"J'écoute les inquiétudes, et j'en tiens compte", déclare, à Châteauroux, Nicolas Sarkozy. Il s'efforce de marcher sur ses deux jambes, la gauche pour "l'écoute", la droite pour "les réformes". Une semaine plus tôt, à Provins, il avait pourtant affirmé : "J'écoute ce qu'on me dit, mais je n'en tiens pas compte !" Comprenez qui pourra ! 28.01.09

Entretien chaleureux

Entretien téléphonique "chaleureux", ce lundi, entre Nicolas Sarkozy et Barack Obama. Une demi-heure durant, ils ont abordé une série de "grands sujets à l'agenda international" et évoqué la crise économique. 27.01.09

On a besoin de gagneurs

"Quand il faut gagner, on n'a pas besoin de suiveurs. On a besoin de gagneurs.", a déclaré Nicolas Sarkozy, ce samedi, lors du lancement de la campagne de l'UMP pour les élections européennes. 26.01.09

Rigide ? Stupide ?

Le député villepiniste (sic), Hervé Mariton, lors de l'émission "Parlons Net !" sur France Info, a déploré l'attitude d'une "gauche stupide" et la réponse d'une droite "rigide". 25.01.09

Refonder le capitalisme !

C'est ce que propose Henri Guaino, conseiller spécial de Nicolas Sarkozy. "Ce que nous voulons, c'est un État qui entreprend, qui investit, qui innove, qui instruit, qui protège. Cela n'a rien à voir avec le vieil État social-démocrate, redistributeur et bureaucratique." 24.01.09

Plus de fessées !

2009 pourrait être l'année de l'abolition de la fessée. 2009 est, en effet, l'échéance fixée par le Pr. Paulo Sergio Pinheiro, expert indépendant des Nations Unies, pour l'abolition des châtiments corporels dans tous les pays du monde. Il est, évidemment, plus facile de s'occuper de la fessée plutôt que des guerres qui, un peu partout, ensanglantent la planète ! 24.01.09

Réforme de l'enseignement

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, va recruter 5 000 agents pour "alerter les familles sur les absences de leurs enfants". Ce seront des "médiateurs de la réussite scolaire", véritables interfaces entre l'école et les parents. "Ils s'agit d'emplois aidés dans le cadre du plan de relance". Tout commentaire serait superflu ! 22.01.09

Jalousie ?

"Il faut éviter de tomber dans la jalousie et de s'en prendre à des prédécesseurs", estime Dominique de Villepin quant à l'allusion de Nicolas Sarkozy aux "rois faibles". Et d'ajouter : "la culture du résultat c'est bien, mais on ne les voit pas aujourd'hui". 21.01.09

Frères ennemis ?

La direction du PS vient de supprimer le service quotidien de journaux à Ségolène Royal. Par ailleurs, le CDD de son attaché de presse n'a pas été renouvelé. 18.01.09

Rachida est une combattante !

L'hypothèse d'une candidature de Rachida Dati aux européennes en Ile-de-France continue de séduire Nicolas Sarkozy. 17.01.09

Où va l'argent des radars ?

Selon le député Hervé Mariton, en 2008, sur les 447 millions d'euros rapportés par le système de sanction automatisée, seulement 194 millions ont effectivement servi à l'amélioration de la sécurité routière. Le reste serait tombé dans les poches de collectivités locales et de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France. 14.01.09

Hauts Commissariats !

Le président Nicolas Sarkozy de-

vrait prochainement annoncer la création d'un Haut Commissariat à la Jeunesse sur le modèle du Haut Commissariat aux Solidarités actives. Y aurait-il des solidarités inactives ? 12.01.09

Plus tard, peut-être !

Jean Sarkozy ne sera pas secrétaire général adjoint de l'UMP. Il n'en a

même jamais été question... 11.01.09

Puisqu'on vous le dit !

Grâce à la loi antitabac, la santé des cafetiers s'améliore. Quelques mois seulement après l'entrée en vigueur de la loi, leurs artères auraient retrouvé une deuxième jeunesse ! Il paraît que

du côté de la caisse cela va moins bien... 08.01.09

Zohra est arrivée !

Madame Rachida Dati, ministre de la Justice, a mis au monde, ce vendredi 2 janvier, une petite fille nommée Zohra. L'identité du père est toujours inconnue ! 03.01.09

Pontblanc

Les lois fondamentales du royaume

Les lois fondamentales du royaume, souvent assimilées à des articles constitutionnels, sont des préceptes juridiques non écrits consacrés par le temps et l'usage. Ils manifestent l'identité de la monarchie française tant en ce qui concerne le statut de l'autorité royale que le caractère religieux des institutions de l'Ancien Régime. Dans la hiérarchie des textes législatifs, ces règles prééminentes assurent le lien entre les lois divines transmises par les Écritures et les ordonnances nées de la volonté du Souverain. Relevant de la tradition orale, pour l'essentiel, elles n'ont jamais fait l'objet d'une recension officielle et les historiens, aujourd'hui, se divisent lorsqu'il s'agit d'en dresser la liste.

Compte tenu de l'importance du phénomène spirituel dans la société du temps, les lois fondamentales, si elles concernent, au premier chef, la pérennité de l'État monarchique, l'indépendance de la couronne et la conservation des libertés, manifestent également le caractère éminemment religieux de notre vie publique.

Les lois fondamentales, élaborées dans les premiers siècles de notre histoire nationale, n'ont jamais été remises en cause ouvertement par une quelconque autorité. Leur antiquité, comme leur efficacité et leur permanence, ont tou-

jours emporté l'adhésion du plus grand nombre. C'est pourquoi les défaillances constatées, le plus souvent dans des moments de crise, furent peu fréquentes et le redressement rapide.

La continuité de l'État, incarné par le Souverain, se trouve assurée par la stabilité de la dynastie capétienne qui bénéficie, sous le regard de Dieu, d'une délégation de pouvoir, unique et irrévocable de la nation. Cette situation se trouve concrétisée par la séparation fondamentale entre ce qui relève du roi, personne privée, et ce qui dépend de la couronne de France.

Cette dernière se voit déclarée, par les légistes, indisponible et inaliénable. Le Prince ne peut refuser la couronne si la loi de la monarchie le désigne, il n'a pas la faculté d'abdiquer ni de priver de ses droits un successible légitime. En un mot comme en cent, cette couronne, symbole du pouvoir étatique confié au monarque, n'est pas un bien patrimonial susceptible d'acquisition, de cession, de division et de partage selon les règles du droit commun.

Cette interdiction essentielle s'étend tout naturellement à cette assise matérielle de la souveraineté que constitue le domaine royal. Ce dernier se voit qualifié à son tour d'inaliénable et d'in-

disponible. Ainsi, si le Roi peut agrandir le pré-carré français grâce à la réunion à la couronne de tel ou tel territoire ou encore de droits incorporels, il n'a pas la possibilité de disposer d'une seule parcelle de son royaume. François I^{er} en fit l'expérience en 1526 lors de l'exécution du traité de Madrid. L'Ordonnance de Moulins, quarante ans plus tard, a consacré et renforcé cette coutume.

Nous venons de le rappeler, la succession royale s'effectue en application du principe de l'hérédité légitime, issu des lois fondamentales. On suit l'ordre de primogéniture tout en écartant les femmes déclarées incapables de régner et de transmettre la couronne. Le même interdit frappe les descendants de sexe masculin non issus d'un légitime mariage canonique. Même si on discute de l'origine de la loi salique et de son interprétation, il nous faut admettre qu'elle a en plusieurs circonstances, protégé notre pays d'une possible domination étrangère.

Cette permanence du pouvoir royal est marquée par le rituel suivant la mort du Souverain. La formule : "*Le roi est mort, vive le roi*", autrement dit : "*le mort saisit le vif*", indique clairement que, dans le royaume des lys, il n'y a pas de vacance du pouvoir. Sans attendre le sacre, le Souverain se voit

investi, sans aucune réserve, de la totalité de ses prérogatives. Louis XVIII n'a jamais reçu la sainte onction de Reims et pourtant son accession au trône ne fut pas contestée.

Dans son gouvernement, le roi se déclare "*empereur en son royaume*". Cette affirmation signifie qu'il revendique une pleine indépendance temporelle par rapport à tous les monarques étrangers. En outre, le prince entend être tout aussi indépendant des corps organisés de la nation que des individus, quel que soit leur rang. Il respecte leur autonomie, mais veille à ce que tous acceptent sa primauté en sa qualité de gardien du "bien commun". Le cas échéant, par sa justice et éventuellement son épée, il impose le retour à l'ordre voulu par Dieu.

Si, dans son principe, le pouvoir souverain est absolu, dans la pratique il se trouve limité à son domaine propre. Il demeure impuissant à modifier si peu que ce soit les lois fondamentales du royaume, garantes de son autorité mais aussi de la liberté de ses sujets. Cela favorise grandement l'instauration d'un gouvernement modéré éloigné de l'arbitraire dans lequel les conseils, formels ou informels, jouent un rôle essentiel.

À l'instar de tous les régimes politiques terrestres, qu'ils l'admettent ou le refusent, la source des pouvoirs de la Monarchie est en Dieu seul. C'est la règle commune et l'élément de base de toute légitimité. L'homme peut, le cas échéant, désigner le titulaire du pouvoir mais

non usurper le rôle de constituant. Ce qui caractérise l'Ancien Régime, c'est qu'il reconnaît publiquement cette dépendance, qu'il en accepte les conséquences et s'efforce d'y répondre en chrétien.

Cette subordination au divin ne transforme pas le royaume de France en théocratie. Cela ne conviendrait pas à son génie particulier même s'il est, au sens plein du terme, un État religieux. Le roi et ses sujets ont toujours admis, depuis le baptême de Clovis, qu'un lien spécifique les unissait autour de la religion. Ainsi, siècle après siècle, le gouvernement monarchique a su, tout en restant dans sa sphère, concourir à la réalisation de la vocation spirituelle des Français. Notre pays, en sa qualité de plus ancienne nation chrétienne d'Occident et de protectrice du Patrimoine de saint Pierre, qu'elle a largement contribué à constituer, détient alors une place éminente près des autorités romaines. C'est, sans nul doute, pour cela que les ennemis de l'Église ont cherché à abattre d'abord le roi très chrétien avant de s'attaquer à la religion.

Redisons-le, toute notre législation royale porte l'empreinte de notre Foi. Né d'un mariage conforme aux règles posées par Dieu, le Souverain ne peut être que chrétien (catholique après la Réforme protestante). Cette loi prend tout son sens lorsque le futur Henri IV se trouve appelé au trône. Son adhésion au catholicisme, pour lui qui est hugue-

not, devient un absolu non négociable.

Souvent appelé "l'évêque du dehors", le monarque se trouve dans une position particulière, proche de la cléricature. Certains auteurs évoquent même, à son propos, la possibilité d'un huitième sacrement. Mais l'onction de Reims ne peut être qu'un sacramental voisin de l'adoubement du chevalier. Quoiqu'il en soit, cette cérémonie fait du Souverain un personnage sacré et inviolable. À ce titre, l'exécution de Louis XVI fut un crime mais aussi un sacrilège. C'est au cours du sacre que le nouveau roi promet de protéger l'Église de France, de lui conserver ses droits et privilèges, de combattre les hérétiques. Il s'engage à faire régner la paix parmi ses peuples et de se conduire en bon chrétien. Le lendemain, mué en thaumaturge, il guérit les écrouelles.

Au terme de cette approche succincte du problème des lois fondamentales du royaume, on peut se demander quel rôle ont joué ces principes dans la longévité exceptionnelle de la monarchie capétienne. Ils ont apporté au gouvernement royal la durée assurée par le système de l'hérédité légale garantissant une succession paisible des Souverains. De même, ils ont protégé ces mêmes monarques des ambitions des puissances étrangères comme des troubles intérieurs. Et nous ne devons pas ignorer enfin la modération du régime qui s'est toujours tenu écarté de la tyrannie aussi bien que de l'anarchie.

Pierre Valancony

Sources :

- ⇒ *Histoire du Droit français, des origines à la Révolution*, par François Olivier-Martin - Éditions du C.N.R.S - 1984.
 - ⇒ *Manifeste Légitimiste*, rédigé et édité par l'Union des Cercles Légitimistes de France.
 - ⇒ *Monarchie et Avenir*, par Hervé Pinoteau - Nouvelles Éditions Latines - 1960.
 - ⇒ *La Constitution de l'Ancienne France*, par Bernard Basse - Presses Saint-Louis - 60140 Liancourt - 1973.
 - ⇒ *Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du Royaume*, par le prince Sixte de Bourbon-Parme - Paris - 1914.
 - ⇒ *La Tradition Monarchique*, par Paul Watrin - Diffusion Université Culture - Paris - 1983.
- etc...

Saint Louis

Le mariage de Louis, le fils aîné du roi de France Philippe-Auguste et de Blanche de Castille, la nièce du roi d'Angleterre Jean I^{er} (sans Terre), est décidé dans l'espoir de mettre fin aux querelles des Capétiens et des Plantagenêts. Il prend forme lors de l'entrevue du Gaillon en 1200 entre les deux rois. Aliénor d'Aquitaine, grand-mère de Blanche, souhaite cette réconciliation. Elle se rend en Castille pour aller chercher sa petite-fille, elle-même fille de son gendre Alphonse VIII et de son épouse Aliénor. Elle l'amène en France en avril.

Le contrat de mariage est négocié lors de l'entrevue du Goulet. Jean I^{er} donne à Blanche des terres en Berry et il inféode à Louis le comté d'Évreux. Le mariage a lieu en Normandie, près de Vernon. Louis et Blanche n'ont que douze ans.

Leur fils, Louis, naît le 25 avril 1214 à Poissy, une châellenie située sur la Seine en aval de Paris. Il y est baptisé. Il affirmera plus tard que c'était là qu'il avait reçu le plus haut honneur de sa vie. Il s'appelle en privé Louis de Poissy. Il n'est pas le fils aîné de ses parents car il est précédé par une fille décédée peu après sa naissance, en 1205 et de trois garçons, Philippe, mort en 1218, Alphonse et Jean morts en bas âge. Blanche a encore sept autres enfants.

On retrouve, dans les traits de Louis, la beauté de sa grand-mère Isabelle de Hainaut. Les hagiographes de saint Louis, Joinville et Charles d'Anjou, frère de Louis, insistent sur la part de Blanche dans la formation de son fils. Elle lui inspire son horreur du péché mortel et elle lui apprend à croire en Dieu et à L'aimer. Elle lui fait écouter les heures et les sermons des fêtes. Elle

fait venir auprès de lui de nombreux religieux.

Il a une éducation masculine. Il est formé aux armes et préparé à son métier de chevalier. Il est formé par les vieux conseillers de Philippe-Auguste, après la mort de son père Louis VIII le 8 novembre 1226. Il leur doit sa formation de prince et de prudent d'homme. Il apprend le droit coutumier. Neuvième roi de la dynastie capétienne, il est sacré à Reims le 29 novembre 1226.

La régente Blanche cherche une femme pour Louis IX en dehors du royaume de France. Elle lui trouve Marguerite, aînée du comte de Provence, Raymond Béranger, dont les filles sont d'une rare beauté, en particulier Aliénor qui arrive en Angleterre à douze ans pour y épouser, en janvier 1236, le roi Henri III. Les pourparlers commencent à la fin de 1233. Blanche est favorable à ce mariage qui consolidera l'implantation de la dynastie capétienne dans les régions méditerranéennes. Le pape Grégoire IX accorde la dispense de parenté et les bulles sont envoyées le 2 janvier 1234, car ce mariage va favoriser le rétablissement du catholicisme en Languedoc gagné par le catharisme. Le contrat stipule que Raymond Béranger dote sa fille en argent. Il lui promet 10 000 marcs, dont 2 000 sont payables immédiatement. Le château de Tarascon est donné en gage à Louis IX. La dot ne sera jamais totalement payée. L'archevêque de Sens, Gautier Cornut et le chevalier Jean de Nesles vont chercher Marguerite. Elle passe à Tournus le 19 mai et arrive à Sens avant l'Ascension. Elle est accompagnée par son oncle maternel, l'évêque de Va-

lence, Guillaume de Savoie.

Le mariage a lieu à Sens le 27 mai et la reine Marguerite y est couronnée. Il avait fallu charger plusieurs bateaux pour y transporter les équipements de Paris. Des échafauds de bois sont construits devant la cathédrale et Louis IX est assis sur un drap de soie dans une loge de feuillage. Les vêtements sont faits de drap et de soierie. Il y a des fourrures. On utilise des nappes, des serviettes et une coupe d'or. Marguerite porte une robe de brunnette rose et une couronne d'or. Ces fêtes coûtent 2 526 livres au trésor royal. Le 29 mai, le cortège part pour Paris, le 8 juin le couple y rentre et de nouvelles fêtes y ont lieu. La vie conjugale du couple commence par une veillée de prières durant trois nuits. Louis IX a dix-neuf ans et Marguerite douze. Il est très amoureux de sa jeune femme. Ils attendent longtemps la naissance de leur premier enfant, Blanche, qui naît le 12 juillet 1240. Ils ont onze enfants : cinq filles et six garçons, trois meurent jeunes ; Louis, l'héritier du trône né le 25 février 1244 meurt à 13 ans et Philippe, né le 1er mai 1245, devait succéder à Louis IX.

Les grands vassaux se révoltent lors de l'avènement de Louis IX qui leur impose son autorité et les fait participer à son pouvoir. En décembre 1227, il revient d'Orléans à Paris. Les barons veulent l'enlever pour le soustraire à l'influence de Blanche. Il se réfugie dans le château de Montlhéry. Blanche mobilise les chevaliers du domaine royal et les bourgeois de Paris et des villes voisines pour défendre Louis IX qui peut revenir à Paris. La régence se termine en 1236.

Les rivalités franco-angevines continuent entre Louis IX et Henri III. La comte de la Marche,

Hugues de Lusignan, et les barons du Poitou tiennent une conférence à Parthenay, une autre à Pons avec les barons de Gascogne, de l'Agenois et avec les maires des villes de Guyenne. Une ligue se forme à laquelle se joignent le comte de Toulouse, Raymond VII et les barons du Languedoc. Le sénéchal de Guyenne, les villes de Bordeaux, de Bayonne, de La Réole et de Saint-Émilien y entrent aussi. En décembre 1241, Hugues et sa femme Isabelle d'Angoulême défont le comte de Poitiers Alphonse, le frère de Louis IX. Hugues X incendie la maison qu'il a à Poitiers pour symboliser la rupture. Louis IX veut qu'il vienne à résipiscence mais ne parvient pas à le faire céder. Les pairs de France confisquent ses fiefs. Henri III, ayant obtenu de ses barons et de ses communes des subsides pour lever des troupes en Poitou et en Saintonge, prend la mer le 15 mai 1242, arrive à la pointe Saint-Mathieu, assiste à la messe dans l'abbaye et débarque à Royan le 20 mai. Louis IX commande l'armée.

Il attaque le Poitou et s'empare de Fontenay-le-Comte. Henri III entre en Saintonge, franchit la Charente et atteint Tonnay-Charente. Il négocie avec Geoffroy de Rancon, sire de Taillebourg, pour le rallier. Mais, ce dernier ouvre les portes de sa ville à l'armée française. Louis IX passe la Charente, il menace la retraite de l'armée anglaise. Une trêve est conclue par le frère d'Henri III, Richard de Cornouailles. Louis IX achève de passer la Charente et se porte sur Saintes où il repousse une sortie anglaise. Henri III évacue la ville et y laisse ses bagages le 27 juillet. En août, la révolte du Poitou est terminée. Louis IX tire de ses victoires une bonne réputation militaire. Le 28 mai 1259, le traité de Paris entre Louis IX et Henri III stipule que la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou sont cédés à la France qui rend à l'Angleterre le

Limousin, le Périgord, le Quercy, la Saintonge et l'Agenais. Henri III est duc d'Aquitaine et pair de France.

Le vicomte de Béziers et Narbonne, Trencavel, n'accepte pas de perdre les possessions de son père. En 1240, il attaque Carcassonne qui lui ouvre ses portes le 7 septembre. Louis IX, qui a convoqué une assemblée à Bourges, y envoie des secours. Le bourg de Carcassonne est détruit, reconstruit et fortifié plus tard par Louis IX. Les habitants de Montségur s'en prennent aux inquisiteurs Guillaume Arnould et Étienne qui sont assassinés avec l'archidiacre de Toulouse à Avignonet le 29 mai 1242 dans la maison de Raymond VII. Il y a un nouveau conflit avec l'Église. Le comte de Foix se soumet à Louis IX et devient son vassal. Blanche intervient auprès de son fils en faveur de Raymond VII. Louis IX lui pardonne et un traité est signé à Lorris, en janvier 1243. Raymond VII renonce à Narbonne et à Albi, abat des forteresses et décide de combattre le catharisme. L'héritage de Raymond VII revient à sa fille Jeanne qui a épousé Alphonse, frère de Louis IX.

Les officiers de Louis IX aident les représentants de l'Église. Montségur est le refuge des Cathares de la région pyrénéenne. Le château tombe aux mains de Louis IX après un siège d'un an, de mars 1243 à mars 1244, mené par le bailli Hugues d'Arcis. Près de deux cents Cathares sont brûlés car ils refusent d'apostasier. Les seigneurs ne les soutiennent plus. Les Parfaits, peu nombreux, vivent clandestinement et l'Inquisition démantèle leurs réseaux. Le 21 avril 1245, le pape Innocent IV demande aux inquisiteurs d'être moins sévères. Il y a encore des faidits ou insoumis en 1255. Le sénéchal de Carcas-

sonne et de Béziers assiège la forteresse de Quéribus. En avril 1259, Louis IX adoucit les sanctions contre les cathares. Il n'est pas question de restituer les biens des coupables. Mais, ceux des anciens cathares repentis, entrés en religion, sont restitués à leurs héritiers. En 1258, une mesure interdit de confier des charges aux fils et aux petits-fils des cathares convaincus. Le 13 décembre 1255, Louis IX demande au pape Alexandre IV de confier au prieur des Dominicains de France et au gardien des Franciscains de Paris la charge d'extirper l'hérésie de France.

La VII^{ème} Croisade est prêchée par le concile de Lyon en juin 1245. Louis IX prend la croix pour des raisons personnelles. Il est très malade en décembre 1244. Il perd conscience et on craint pour sa vie. On organise des prières publiques et des processions à Paris. Blanche fait venir des reliques de la Passion à Pontoise pour qu'il les touche. Il revient à lui et demande à l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, de lui donner la croix du voyage d'outre-mer. Le pape Innocent IV désigne un légat, le cardinal-évêque de Tusculum, maître Eudes de Châteauroux, pour prêcher la Croisade en France. Il prend la parole au cours de l'assemblée convoquée par Louis IX à Paris le 9 octobre. Louis IX fait approuver son vœu par ses barons. Les archevêques de Reims et de Bourges, les évêques de Beauvais, d'Orléans et de nombreux seigneurs prennent la croix. Louis IX la fait coudre sur les manteaux qu'il donne à ses chevaliers à la Noël 1245. Les guerres privées sont interdites et un moratoire des dettes fixé durant trois ans à compter du 24 juin 1246. Louis IX doit s'embarquer vers Chypre dans un port français. Il choisit Aigues-Mortes. On y édifie une grosse tour, appelée Constance, pour le loger. Le 12 juin 1248, il se rend à Saint-Denis avec ses frères. Marguerite l'y rejoint deux jours après.

Dans l'église abbatiale, Eudes de Châteauroux lui remet le bâton et l'écharpe, insignes du pèlerin. Louis IX lève l'oriflamme de l'armée. Il se rend à Notre-Dame de Paris où il assiste à la messe. Ensuite, il se rend à l'abbaye Saint-Antoine, nu-pieds et en habit de pèlerin. Il fait ses adieux à Blanche qui redevient régente. Le 25 août, l'armée s'embarque avec Louis IX, Marguerite, Eudes de Châteauroux, ses frères Robert d'Artois et Charles d'Anjou avec sa femme Béatrix de Provence. Chypre fournit une bonne base d'opérations, près de la Turquie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte. Louis IX arrive à Limassol dans la nuit du 17 au 18 septembre. L'armée campe près du village de Camenoriaqui dans la plaine de Limassol. Elle y séjourne plusieurs mois. Louis IX et sa suite s'installent à Nicosie dans le palais royal et les hôtels seigneuriaux. La flotte prend la mer pour l'Égypte le 13 mai 1249 mais la tempête la retient à Limassol. Elle en repart le 30. Le 4 juin, elle arrive à Damiette, le 5 les barques s'approchent du rivage et les chevaliers sont protégés par les tirs des arbalétriers restés sur les galères. Louis IX saute à la mer et atteint le rivage, la lance à la main. Le 6, il est maître de Damiette. L'armée part vers Le Caire en suivant la rive droite du Nil, le 20 novembre 1249. Les canaux qui barrent la route du delta sont comblés. Le 19 décembre, l'armée arrive en face de la forteresse de Mansoura, à une cinquantaine de kilomètres de Damiette. Elle est protégée par un bras du Nil. Les deux armées se livrent une guerre de position. Les Égyptiens lancent des projectiles incendiaires - les feux grégeois - contre les tours de bois bâties pour protéger les travailleurs qui construisent un pont sur le Bahr Al Seghir. L'armée le passe à gué le 2 février 1250. Louis IX y arrive. Joinville écrit : *“Jamais je ne vis si beau chevalier, car il paraissait au-dessus de toute*

sa gent, les dépassant à partir des épaules, un heaume doré en son chef, une épée d'Allemagne à la main”. Le 8 février, les Sarrasins battent en retraite. Louis IX veut évacuer l'Égypte en échange de la restitution de Jérusalem aux chrétiens. Les pourparlers avec le sultan Tûran Shâk n'avancent pas. Il décide de regagner Damiette dans la nuit du 5 au 6 avril. L'arrière-garde s'arrête près de Shâramsâh et Louis IX est fait prisonnier avec ses frères et son entourage. L'avant-garde est vaincue à Fariskûr. Louis IX doit payer une rançon de 400 000 livres, dont 200 000 avant son départ. Marguerite puis Louis embarquent à Damiette le 6 mai 1250. Ils arrivent à Acre vers le 13. Le 3 juillet, il décide de rester en Terre sainte pour libérer les prisonniers et garder les places fortes du royaume de Jérusalem. Les Égyptiens rendent aux Francs le territoire situé à l'ouest du Jourdain. Louis IX entoure Montmusard, au nord d'Acre, d'une muraille qui se raccorde à l'enceinte d'Acre. En 1251, il se rend à Nazareth pour l'Annonciation mais ne va pas à Jérusalem qui est sous l'autorité du sultan d'Alep, Al Nasir. Il est le responsable des États latins. Blanche meurt, à Paris, le 26 ou le 27 novembre 1252. Elle est enterrée à l'abbaye de Maubuisson. Le 25 avril 1254, douze navires, au lieu des trente huit de 1248, prennent la mer à Acre. Leur voyage s'arrête à Hyères le 3 juillet. Louis IX arrive à Saint-Denis où il cesse de porter la croix. Le 7 septembre, il arrive à Paris.

Après son retour de croisade, il réforme les institutions. Il publie la Grande Ordonnance en décembre 1254 qui est la première des ordonnances réformatrices de la monarchie capétienne. À Paris, il reprend le dossier des enquêtes de 1247 qui éclairent les abus commis par les

officiers. Les dispositions qu'il arrête n'envisagent pour les unes que les prévôtés et les bailliages du nord de la France et pour les autres, que les baylies et les vigueries du sud. Il délègue à ses officiers l'administration de la justice, la perception des revenus et le maintien de l'ordre. L'officier de justice doit juger en se conformant à la coutume et en prenant l'avis des assesseurs jurés. Il lui est interdit de recevoir des cadeaux des justiciables. Les baillis et sénéchaux ne doivent pas acheter leurs juges lorsqu'ils subissent les contrôles des auditeurs des comptes, des membres du Conseil royal et des enquêteurs. Ils ne doivent pas accepter les cadeaux de leurs subordonnés : les vicomtes, les sergents et les forestiers dans le nord, les bayles, les juges et les sergents dans le sud. Les représentants de Louis IX ne doivent pas se constituer des fortunes foncières dans leurs circonscriptions, ni y établir leurs enfants. Cette interdiction ne concerne que les officiers supérieurs et non pas les subalternes qui sont recrutés sur place. Les abus de gîte en terre d'Église et des tournées inutiles pour avoir des prestations sont interdits. La réquisition des chevaux n'est possible que pour le service royal et en payant leur location. Les pauvres, les marchands de passage et les ecclésiastiques en sont exemptés. La multiplication des bedeaux et le trafic des officiers inférieurs de justice sont interdits. Louis IX s'oppose aux abus de justice : les détentions arbitraires et les amendes levées irrégulièrement. Les officiers ne doivent pas prélever à leur usage sur les revenus royaux, sur les baux à ferme des droits royaux, sur la frappe et sur le change des monnaies. Les navires ne doivent pas être frappés de taxes par les baillis, les sénéchaux et leurs auxiliaires. Ils veillent à ce que l'on ne fournisse pas d'armes et de vivres aux Sarrasins en guerre avec les chrétiens, ainsi qu'aux ennemis du roi

en dehors des trêves. Ils répriment les vices publics : les blasphèmes, les jeux de hasard, la prostitution et l'ivrognerie. Ils doivent le jurer publiquement en prenant possession de leurs charges et le faire jurer par leurs subalternes. Ils doivent demeurer sur place quarante ou cinquante jours pour répondre aux accusations possibles après la fin de leurs charges. La surveillance des prévôts et de leurs subalternes est difficile car ils prennent à ferme leurs charges. Ce système de l'affermage implique que les candidats aux charges fassent un bénéfice payé par leurs administrés. Louis IX décide qu'en Picardie et dans son voisinage, les prévôts soient mises en garde. Vers 1260, il fait expédier par sa Chancellerie des lettres de non mise en vente des prévôtés, en vertu desquelles les baillis choisissent des hommes compétents pour être prévôts. Il réorganise la police de Paris. Il désigne un chevalier du guet garde de la cité de Paris, avec des sergents subordonnés à pied et à cheval. Il donne au guet une structure qui

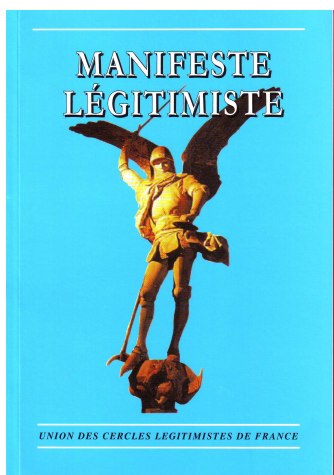
devait durer longtemps. Il promet le prévôt des marchands et ses échevins qui représentent essentiellement la hanse des marchands de l'eau.

La huitième Croisade a lieu en 1270. Le 14 mars, Louis IX prend le bourdon et l'oriflamme à Saint-Denis, le 25 il quitte le palais de la Cité, il va nu-pieds à Notre-Dame. Puis, il va au château de Vincennes où il fait ses adieux à Marguerite. Il laisse le gouvernement de la France à l'abbé de Saint-Denis, Mathieu de Vendôme, et à Simon de Clermont, sire de Nesles, qui sont ses plus proches conseillers. Il leur confie son sceau avec la légende : *sceau de Louis par la grâce de Dieu, roi de France, se trouvant outre-mer*. Le 30 juin, les troupes s'embarquent pour Cagliari au sud de la Sardaigne. Le 1^{er} juillet, Louis IX monte sur la nef Montjoie. Le 2, la flotte quitte Aigues-Mortes. Le plan français comporte un débarquement en Tunisie. L'émir de Tunis, Muhammad, veut se conver-

tir au christianisme. Il a soutenu Manfred contre Charles d'Anjou et il accueille à Tunis les partisans des Hohenstaufen. La flotte quitte Cagliari pour Tunis le 15. Le débarquement a lieu le 17. La galère de Louis IX est la première à s'approcher de la côte. La tour de La Goulette est prise le 21. L'armée campe dans la plaine de Carthage. La ville est attaquée et prise le 24. La dysenterie se répand dans l'armée. Le fils de Louis IX, Jean-Tristan meurt le 3 août. Quinze jours après le débarquement, Louis IX s'alite durant trois semaines. Il se lève pour communier, prosterné. On le recouche et il se limite à s'agenouiller. Il reçoit l'extrême-onction et prie devant une grande croix mise devant son lit. Il se confesse le dimanche 24. Il meurt le 25 vers trois heures. Ses entrailles sont mises dans un tombeau dans l'abbaye de Monreale à Palerme en Sicile. Son cœur et son corps sont ramenés à Paris.

Le pape Boniface VIII le canonise en 1297.

Jean-Charles Belotti



Le Manifeste légitimiste.

Pensez à commander votre *Manifeste légitimiste*.

Cet ouvrage est à commander auprès de **Mme L.-E. du Bouexic, Pinieux, 56220 Limerzel.**

Prix : 24 euros, franco de port, chèque libellé à l'ordre de l'UCLF.

Table des matières

- | | |
|--|--|
| ∞ Introduction à la politique | ∞ Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme |
| ∞ Légitimité naturelle et légitimité théologique | ∞ Essai sur le libéralisme pratique. Action du catholique dans une société révolutionnaire |
| ∞ Autorité et institutions politiques | ∞ Légitimiste et légitimité |
| ∞ Du bon exercice de l'autorité royale | ∞ Conclusion et perspective |
| ∞ La légitimité contestée | ∞ Index des noms cités |
| ∞ Les corporations : utopie ou idée neuve ? | |

“Mit Brennender Sorge”

La récente actualité nous a conduit à relire l'encyclique adressée le 14 mars 1937 par le pape Pie XI aux “vénérables Frères, Archevêques et Évêques d'Allemagne et autres Ordinaires en paix et Communion avec le Siège Apostolique sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire allemand”.

Au-delà de la condamnation sans appel du National-Socialisme que l'on y trouve, il nous est apparu que bien des mises en garde qu'elle renferme avaient un accent étonnamment actuel et frappaient de plein fouet la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Cela n'est pas pour nous étonner, nous qui savons que le National-Socialisme n'était qu'un des avatars de la révolution.

Il est utile de mentionner que cette encyclique fut, dit-on, rédigée par le cardinal Pacelli, le futur Pie XII.

L'on nous permettra de souligner, ici, les passages qui nous ont paru fondamentaux et susceptibles d'alimenter notre réflexion en ce début du XXI^{ème} siècle.

Louis Brékilien

Une vraie foi en Dieu est nécessaire

“... Ne croit pas en Dieu celui qui se contente de faire usage du mot Dieu dans ses discours, mais celui-là seulement qui à ce mot sacré unit le vrai et digne concept de la Divinité...”

“Quiconque prend la race, ou le

peuple, ou l'État, ou la forme de l'État, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine - toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, - quiconque prend ces notions

pour les retirer de cette échelle de valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu : celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi...”

Les commandements de Dieu obligent tous les êtres humains.

“... Ils valent indépendamment du temps et de l'espace, du pays et de la race. De même que le soleil de Dieu luit sur tout visage humain, de

même sa loi ne connaît ni privilège, ni exception...”

“Seuls des esprits superficiels

peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un Dieu national, d'une religion nationale...”

“La Révélation ne connaît pas de complément apporté de main d'homme.”

“... Aucun homme, quand même toute la science, tout le pouvoir,

toute la force extérieure du monde seraient incarnés en lui, ne peut poser un fondement autre

que celui qui a déjà été posé : le Christ...”

Les mots et concepts sacrés ne doivent pas être l'objet de fausses interprétations.

“... “Révélation”, au sens chrétien du mot, désigne la parole dite par Dieu aux hommes...”

“La “foi” consiste à tenir pour vrai ce que Dieu a révélé et propose par son Église à la croyance des

hommes...”

“ “Immortalité”, dans le sens chrétien, veut dire : continuation de la vie de l'homme après la mort terrestre....

“Le “Péché Originel” est la faute héréditaire, bien que non personnelle, des descendants d'Adam, qui “ont péché en lui” (Rom., V, 12)...”

Morale et ordre moral.

“... Livrer la morale à l'opinion subjective des hommes, qui change suivant les fluctuations des temps, au

lieu de l'ancrer dans la sainte volonté du Dieu éternel et dans ses commandements, c'est ouvrir

la porte toute grande aux forces destructrices...”

«Paysan militant

Jacques Le Roy Ladurie (1925- 1940)⁽¹⁾»

Xavier Walter présente dans cette « somme » d'un peu plus de 1000 pages le père de l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie, qui fut entre les deux guerres mondiales un des principaux acteurs du « syndicalisme-corporatisme » paysan. Les deux tiers, voire les trois quarts, de l'ouvrage sont des citations : coupures de journaux, mémoires écrites et orales (enregistrements au magnétophone), et autres parutions. Deux décennies de politique intérieure et d'économie agricole défilent sous nos yeux sous forme de tableaux successifs. Ce n'est pas à proprement parler une somme d'analyses ou de réflexions politiques à partir de principes philosophiques, mais un immense puzzle de faits bruts.

Ce qui pourrait paraître à première vue d'un intérêt limité est en réalité passionnant, pour plusieurs raisons, en particulier par la nature des relations de Jacques Le Roy Ladurie avec les hommes politiques : quand on dîne chez Anatole de Monzie⁽²⁾ avec Marcel Cachin, Maurras et le cardinal Verdier, qu'on sympathise avec Pesquidoux, qu'on préside une assemblée syndicale avec le cardinal Suhard,

qu'on est habitué du « Dîner des économistes » chez Navachine⁽³⁾, qu'on invite Paul Reynaud à la chasse, etc...., les sujets abordés sont très variés.

Succession d'anecdotes amusantes, cocasses, drôles ou tragiques ? Non pas... Enfin, beaucoup plus que cela, car si Xavier Walter retrace ainsi une vie mouvementée s'il en fut à travers une multitude d'anecdotes et de citations, ce ne sont pas les anecdotes en tant que telles qui sont intéressantes, c'est ce que l'on peut en retirer, en particulier pour la connaissance de ce que l'on pourrait nommer la « psychologie politique ». À travers les faits vécus par celui qui fut avant tout un « paysan militant » né dans la JAC et « mort » avec le corporatisme de la Révolution Nationale à Vichy, on voit apparaître la richesse et la misère de l'homme. Il ne s'agit pas de la richesse ou de la misère économique de la paysannerie française pour et contre lesquelles s'est battu Jacques Le Roy Ladurie, mais de la richesse et la misère des esprits, de la pensée, des âmes, de la puissance

et de la faiblesse politiques, spirituelles même : l'amitié et la haine, la jalousie et le dévouement, l'intelligence et la suffisance, les intérêts et les sacrifices.

A travers cette fresque de faits bruts, à travers la beauté ou la pauvreté des sentiments, à travers la force et la faiblesse de la raison, ce sont les principes qui apparaissent en filigrane, et en particulier les principes politiques.

Cette lecture présente un double intérêt : comprendre comment s'articule, dans la poursuite du bien commun, le fonctionnement des institutions politiques et les exigences des différents acteurs économiques (en particulier le corporatisme contre l'étatisme libéral ou socialiste du Cartel des gauches à la Révolution Nationale). Ensuite, comprendre le « fonctionnement » de l'homme lui-même dans ses institutions (politiques ou économiques).

Il n'est pas possible de résumer en quelques lignes un millier de pages d'anecdotes : une pensée nous revient en achevant ces lignes, c'est la parole de Louis XVIII en 1814 : « *Il n'y a qu'un français de*

1) *Paysan militant*, Jacques Le Roy Ladurie, 1925-1940, par Xavier Walter - Éditions François-Xavier de Guibert - 2007 (en vente chez DPF à Chiré-en-Montreuil).

2) Anatole de Monzie fut ministre socialiste du cabinet Herriot. Il invitait régulièrement des personnalités politiques, littéraires, artistiques, etc... Le Roy Ladurie raconte ainsi ses souvenirs d'un dîner chez Monzie avec Maurras et Émile Roche : Monzie lui adresse la parole : « Vous, Le Roy, vous êtes catholique, n'est-ce-pas ? » « Oui, bien sûr... » « Vous faites votre prière ? » « Euh ! oui... Je dis, quand j'y pense, le Notre Père, le Je vous salue Marie... » « Ah ! mais ce n'est pas cela du tout qu'il faut dire ! Connaissez-vous Le Crucifix, de Lamartine ? » « Non, je l'avoue... » « Eh ! bien moi, je le récite tous les jours, et Charles Maurras aussi ! » - Et j'assiste alors à cette scène inouïe : mes trois commensaux hurlant [Maurras était sourd] d'une seule voix : « *Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante, Avec son dernier souffle et son dernier adieu...* ».

Un ministre socialiste (Monzie), un franc-maçon (Émile Roche) et un excommunié de fraîche date (Maurras) qui récitent « leur » prière quotidienne devant un catholique pratiquant... : complexité de l'âme humaine ! (op. cit., page 322).

3) Navachine : « ... *Il était arrivé en France comme grand patron de la Banque Commerciale des Soviets, était mêlé à quantité d'affaires, dont la première révolution espagnole qui devait beaucoup au pétrole de la mer Caspienne...* ». Il fut assassiné en 1937. « *Il est la victime d'une force occulte qui n'est ni le bolchevisme ni le fascisme, mais qui est très puissante dans le monde* ». Cette affirmation n'est pas de la RISS et autres « complotistes » (désolé pour Serpine), mais de *Paris-Soir* du 28/01/1937, citant la déclaration de la femme de Navachine elle-même. (op cit., page 499).

plus ». On retrouve dans cette simple phrase cet axiome que révèlent à leur tour les anecdotes de Xavier Walter : épurer les institutions et non les hommes. Les hommes changent, une institution ne change pas : on la remplace. La monarchie peut réaliser demain le bien commun avec les hommes politiques d'aujourd'hui parce qu'ils peuvent évoluer, mais l'institution démocratique n'évoluera jamais pour réaliser demain le bien commun, principalement parce que, surtout en politique, l'amour est plus fort que la haine, et la démocratie fonctionne par la haine (droite-gauche).

Toute l'action de Jacques Le Roy Ladurie est dominée par cette vérité. On nous permettra de citer un fait, un seul, mais qui donne la mesure du reste : pendant ces tournées de conférences à travers la France, Jacques était régulièrement pris à parti par la presse communiste, en particulier par un anarchiste du nom d'Henri Pitaud, qui

abreuvait les lecteurs de son journal « d'invectives » courantes dans ce milieu journalistique. Le hasard les fit se rencontrer dans leurs activités professionnelles, et le contact fut tel qu'ils devinrent amis à tel point que, en 1940, lorsque Jacques Le Roy Ladurie fut obligé d'envoyer ses enfants dans le sud de la France pour fuir les Allemands qui arrivaient en Normandie, c'est à Henri Pitaud (revenu du communisme depuis) qu'il s'adressa (celui-ci habitait alors une ferme perdue en Dordogne au lieu dit « Auberoche »). Xavier Walter cite Jacques Le Roy Ladurie :

« ...à l'heure du grand péril, je n'hésitai pas et me tournai vers celui qui me paraissait particulièrement apte à venir en aide à ceux qui m'étaient les plus chers. Et l'ami de confiance, c'était l'ancien combattant rouge de la guerre d'Espagne, l'ex anarchiste, le ci-devant métayer de Vendée qui avait tenu tête à ses

maîtres ... » Quelques jours plus tôt, Victor Serge, le trotskiste, et Otto Strasser, l'ancien hitlérien, étaient, chacun à son tour passés par Auberoche, avant de filer sur l'Espagne. La maison du Bon Dieu, Auberoche ! ».

Xavier Walter achève son ouvrage sur ces lignes :

« Pierre Chaunu, qui le connaissait - vingt ans les séparaient - m'a dit vingt fois quel homme éblouissant était Jacques Le Roy Ladurie, cœur et esprit, de ces hommes auxquels on peut dire : « Vous avez semé... Et même si le sol est dur, le grain lève sous le soleil de Dieu - quand et comme il voudra » car rien ne peut ébranler la Foi... « La Foi qui sauve, ajoute son fils Emmanuel, une foi à transporter les montagnes ».

Un exemple, parmi d'autres, de la Foi qui doit nous animer aujourd'hui.

Gédéon

Les Institutions : l'âme de la France

Peu de pays dans l'histoire ont, comme la France, provoqué une éclosion de romans, d'ouvrages et fait naître autant de discussions. Cette fin n'a pas cessé d'attirer les poètes et d'occuper les historiens et cela est encore vrai aujourd'hui.

Les Institutions de l'ancienne France ont été l'objet de représentations aussi contradictoires que multiples. L'ancienne France est tantôt criminelle et tyrannique, tantôt sainte. Chose curieuse, cette diversité d'analyse n'est pas due au manque d'informations mais, au contraire, à leur surabondance.

Nulle part, on ne constate aussi nettement l'étonnante différence entre les récits faits à la même heure d'un seul et même événement par plusieurs observateurs. Un exemple

remarquable : au moment où la monarchie vacillait, entre 1789 et 1793, à chaque "oui" basé sur l'exactitude d'une allégation, s'oppose un "non" s'appuyant sur des preuves douteuses. Le faux s'emmêle tellement au vrai, le fictif au réel, qu'il est possible de prouver avec la plus grande vraisemblance chaque façon de voir les choses. Et, bien souvent, l'opinion des historiens, qui généralement appartiennent aux deux courants, est faite d'avance.

Et pourtant, les Institutions de l'ancienne France n'ont rien de si mystérieux. Elles sont claires et rectilignes du commencement à la fin. Grâce à ses Institutions, la vie de la France se déroulait dans un "espace-temps" très long et

son épanouissement était l'affaire du long terme.

Grâce à ses Institutions, pendant des siècles, la France eût une âme. Après l'ouragan de la révolution, elle ne vibrera plus jamais à l'unisson.

Depuis plus de deux cents ans, la France montre un visage tragique que viennent buriner des passions démesurées et exacerbées. Et son âme, qui semblait immortelle, se meurt.

Peut-être peut-on compter sur ceux que n'encombre aucun préjugé politique pour aborder avec objectivité une saine réflexion sur la tragédie que traverse la France !

Philippe Didier

Un orphelinat catholique en Inde



L'histoire de l'orphelinat

Il n'existe que depuis deux ou trois ans. A l'origine il y en avait un dans une autre région, au nord du Tamil Nadu. C'est là que se trouvait sœur Maria Immaculata, qui n'était pas encore religieuse, et quelques orphelins de l'actuel orphelinat. Jusqu'au jour où la sœur s'est rendu compte que la doctrine et la messe n'étaient plus comme il fallait. C'est alors qu'elle a rencontré M. l'abbé Couture qui lui a affirmé ne pouvoir célébrer la messe pour l'orphelinat que tous les deux mois, le prieuré étant dans le Tamil Nadu.

Sœur Maria Immaculata a donc décidé de se rapprocher du prieuré. Elle est partie avec quelques enfants, tous ne pouvaient pas venir car ils avaient encore soit un oncle, ou un grand-parent dans le village. Elle est donc arrivée à Palaytamkottai il y a environ trois ans.

Quelques temps après son installation sœur Maria-Immaculata est rentrée chez les sœurs Consolatrices du Sacré-Cœur, dont la maison-mère se situe à environ une soixantaine de km au Nord-Est de Rome, en Ombrie. Cette congrégation est active, avec une spiritualité tout spécialement axée sur le Sacré-Cœur et la propagation de cette dévotion.

Actuellement les sœurs s'occupent de personnes âgées ; il y a quelques années elles étaient présentes dans les écoles du diocèse

Etudiante infirmière, j'ai eu l'occasion de faire un stage dans un hôpital au sud de l'Inde. Durant mon séjour, j'ai été accueillie dans l'orphelinat catholique de Nav Jeevan par sœur Maria Immaculata.

L'orphelinat Nav Jeevan est situé au sud de l'Inde, dans la région du Tamil Nadu, plus exactement il se trouve dans la banlieue éloignée de Palayamkottai, entre la campagne et la ville.

(mais depuis qu'elles ont rejoint le combat de la tradition il y a environ 12 ans, elles en ont été chassées) ; elles ont aussi aidé plusieurs années les prêtres de la FSSPX au prieuré de Montalenghe (en Italie). Depuis maintenant 2-3 ans, sœur Marie Immaculata ayant demandé à être acceptée dans leur congrégation, les sœurs ont la charge de l'orphelinat de Palayamkottai.

Il y a actuellement trente-sept personnes à Nav Jeevan :

- deux religieuses,
- quatre jeunes filles bénévoles (États-Unis, Angleterre, France et Inde), dont une désire devenir sœur Consolatrice,
- treize "girls" de trois à quinze ans, scolarisées à l'école du prieuré (ouverte il y a deux ou trois ans à la suite du déménagement de l'orphelinat dans le Tamil Nadu),
- neuf jeunes filles de seize à vingt-trois ans : deux font des études à Playmkotai, trois sont infirmières, une autre couturière et trois aident à l'orphelinat,
- trois grands mères,
- quatre veuves, dont deux sont cuisinières,
- deux jeunes filles de vingt-cinq ans, dont l'une est handicapée (naine), mais coud beaucoup et vend son travail (saree, uniformes d'école,

etc...) et l'autre très malade et alitée.

A ce jour Sœur Maria Immaculata est en train de faire construire un nouvel orphelinat, car elle est actuellement en location dans de petits bâtiments. Le nouvel orphelinat sera grand et parfaitement adapté à recevoir les enfants et personnes âgées qui y sont attendus. Les plans montrent un bâtiment en forme de cloître, avec plusieurs petites cours intérieures. Il sera construit sur deux étages :

- Au rez-de-chaussée, dix grandes chambres de chacune cinq lits, pour les personnes âgées et malades. De même une cuisine grande et adaptée pour une collectivité. Des chambres pour quelques jeunes filles bénévoles seront aménagées.
- A l'étage, on pourra de la même manière accueillir cinquante enfants. Des salles pour l'étude, les jeux, un vrai réfectoire pour les repas sera prévu. Les salles de bain seront plus propres et mieux équipées.

A l'angle de ce grand bâtiment, à part mais communiquant tout de même par une petite partie, sera accolée une maison réservée aux sœurs (quand il y aura davantage de religieuses, les postulantes indiennes feront leur noviciat... en Inde !) : quinze cellules, une bibliothèque, une salle de cours ou d'étude, un réfectoire, une salle de couture, et même une chapelle

pour le chant des offices.

Une grande église sera construite sur le terrain, pouvant accueillir au moins deux cents personnes. A plus ou moins long terme, et quand l'orphelinat sera complet (cent vingt personnes au total) il est prévu qu'il y ait un aumônier et un médecin toujours à demeure.

Le terrain est très grand, avec de magnifiques arbres dont plusieurs sont fruitiers (cocotiers, goyaviers, et même une plantation de bananiers), et l'orphelinat possède deux grandes réserves d'eau. Il est éloigné de la ville mais à 7 km du prieuré (10 à 15 minutes avec le bus).

Le 29 novembre 2008, jour de l'anniversaire de Monseigneur Lefebvre, M. l'abbé du Chalard, supérieur des Sœurs Consolatrices est venu quelques semaines en Inde, a béni les premières pierres de l'orphelinat. Tous les enfants étaient là au complet, ainsi que quelques paroissiens et les architectes et ingénieurs chargés de la construction. Etaient présents aussi M. l'abbé Couture, supérieur du district d'Asie, et MM. les abbés Brucciani et Valan, les deux prêtres du prieuré de Palayamkottai.

Le prieuré

Le prieuré de Palayamkottai existe depuis une vingtaine d'années environ. Il y a neuf garçons orphelins, et maintenant qu'il y a une école une dizaine de pensionnaires s'est ajoutée à ce nombre.

La mission est très dure et les paroissiens peu nombreux. L'avenir du prieuré est dans l'orphelinat et l'école.

M. l'abbé Robert Brucciani est prieur de Palayamkottai, il est aidé de M. l'abbé Valan, indien originaire de Tuticorin (ville située à 30 km plein Est). Frère Bernard (du Zimbabwe) et Frère Gabriel (séminariste américain) les aident pour les garçons.

Le dimanche, M. l'abbé Brucciani célèbre la Messe à la chapelle de Singamparé, à trente km de là (soit 1h en voiture !), accompagné de l'interprète pour le sermon et le catéchisme. M. l'abbé Valan dessert d'autres chapelles, lui seul peut y aller, car il faut prêcher en Tamil !

L'école

Les enfants de l'orphelinat et du prieuré vont à l'école dans un établissement situé à mi-chemin entre les deux. Deux bénévoles

qui habitent à l'orphelinat, sont actuellement professeurs à l'école. Mais il y a aussi des Indiennes : la femme du chauffeur de l'orphelinat est la maîtresse des maternelles. Frère Gabriel donne aussi des cours, et un jeune américain qui loge au prieuré est le professeur de latin. Le professeur de mathématiques est une jeune femme du prieuré, Joséphine, dont la sœur est bénévole à l'orphelinat. Le père de Joséphine, M. Xavier, est surveillant des garçons.

C'est une chose extraordinaire et très agréable que de retrouver, grâce à la langue universelle de l'Eglise, les mêmes offices et la même doctrine auxquels j'ai été habituée. C'est moins dépaysant car on se croit dans notre chapelle du dimanche.

Bien que mon séjour fût court, j'ai pu admirer cette abnégation et cette immense confiance en la Divine Providence qu'ont les catholiques.

C'est pourquoi je pense que cette mission réalise une œuvre magnifique, et qu'il est très important d'encourager leurs efforts par des soutiens spirituels ou matériels.

Marie Dewynter



Sites internet à visiter

www.uclf.org (site de l'UCLF).
www.monarchiefrancaise.fr (site uclf)
www.viveleroy.fr (site uclf).
www.cercle-henri4.com (site du Cercle Légitimiste du Béarn).
www.royaute.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)
www.guy-auge.ifrance.com (site de l'Association des Amis de Guy Augé)
www.sciencehistorique.com (site de l'Institut des Sciences Historiques)
www.memorialdefrance.org (site du Mémorial de France à Saint-Denys)

Le culte traditionnel menacé à Marzy !

Depuis 1963 M. l'abbé Fleury dessert la paroisse de Marzy près de Nevers selon le rite traditionnel de l'Eglise catholique. Or, une lettre de Mgr Deniau, évêque de Nevers, vient de jeter le trouble dans les esprits. Ce dernier entend mettre le curé de Marzy à la retraite au nom de la limite d'âge. Cela alors que la pénurie de vocations frappe durement le diocèse de Nevers comme tout le reste de la chrétienté. On entend malgré tout se permettre de pousser vers la sortie, des prêtres en pleine possession de leurs moyens... surtout quand ils sont restés fidèles aux pratiques et à l'enseignement bimillénaire de l'Eglise Catholique...

Néanmoins Mgr. Deniau concéderait l'usage de l'église à son ancien desservant et à ses fidèles, mais en entendant lui retirer sa charge de curé – c'est à dire de tout pouvoir sur la paroisse – et en imposant un bi-ritualisme à Marzy. L'église servirait parallèlement à la pratique du « rite ordinaire », dit de Paul VI.

Bien sûr la mise en place d'un tel système suscite les plus vives inquiétudes. Qui ne voit pas les désordres qui ne manqueraient pas de s'ensuivre ? Conscients des difficultés à venir et décidés à les prévenir, les paroissiens de Marzy se sont réunis en association pour assurer la pérennité de leur paroisse et soutenir leur curé.

Ils entendent ainsi défendre la foi catholique menacée.

Nous sollicitons donc, auprès de tous ceux qui veulent ainsi contribuer au maintien de cette paroisse, le plus grand nombre possible d'adhésions à

l'Association Saint-André (A.S.A.)
9, rue du Midi 58180 Marzy

Objet de l'association :

- Mettre en œuvre tous moyens pour conserver et promouvoir la Foi catholique, telle qu'elle nous a été transmise par la Tradition bimillénaire de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.
- Et plus particulièrement préserver l'église de Marzy d'éventuelles atteintes à la dignité religieuse des lieux, telles que déprédations, vandalismes, profanations.
- Soutenir le prêtre, qui la dessert depuis 1963, et dans toute la mesure du possible assurer son maintien.
- Garantir la pérennité de la paroisse traditionnelle constituée actuellement à Marzy, le maintien des offices traditionnels, en particulier de la sainte messe et de l'administration des sacrements selon le rite tridentin.
- Pour cela mettre en œuvre tous les moyens nécessaires par la prière, l'information et les supports matériels et humains qui peuvent s'avérer utiles.

Comment nous aider ? :

1. Par la prière, bien sûr.
2. En adhérant à l'Association Saint André.
3. En faisant un don. (sur demande nous délivrons un reçu fiscal accordant réduction sur l'IRPP à hauteur de 66% du don).
4. Mais surtout en écrivant à Mgr Deniau (4 Cloître Saint Cyr, 58000 Nevers). Nous ne donnons pas de consignes sur le contenu de la lettre. Que chacun y mette ce qu'il a sur le cœur ! Il nous serait d'une grande utilité qu'une multitude de lettres parviennent à l'évêché de Nevers pour lui faire connaître notre attachement à la Tradition Catholique.

Bulletin d'adhésion à renvoyer à l'A.S.A. 9, rue du Midi 58180 Marzy

Je soussigné, M., Mme, Mlle

Né(e), le..... Demeurant :

Tél. : Courriel :

Déclare souscrire à l'objet de l'Association Saint-André.

Je verse ci-joint une cotisation de 10 € pour l'année 2009 (chèque à l'ordre de l'A.S.A.) et je sollicite mon agrément comme membre actif par le conseil d'administration.

Je me déclare membre de soutien et je verse à ce titre un don (facultatif) de : €.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal pour ce don.

Date et signature :

Activités annoncées

- **25 avril 2009** : 5^{ème} *Journée "Formation" des Provinces de l'Ouest.*
Renseignements auprès des Présidents des Cercles, de la Fédération Bretonne Légitimiste (Tél. : 09 71 31 10 40).
- **6 juin 2009, en Bretagne** : 25^{ème} *Journée de la découverte du patrimoine.*
Journée familiale, journée pour tous, des plus jeunes aux plus âgés.
Organisée par le Cercle Saint-Yves du Trégor.
Renseignements auprès du Cercle Saint-Yves (Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : santerwan@uclf.org)
- **30, 31 mai et 1^{er} juin 2009** : *Pèlerinage de Notre-Dame de Chartres au Sacré-Cœur de Montmartre.*
Renseignements et inscriptions : Pèlerinages de Tradition, 23, rue Poliveau 75005 Paris (Tél. : 01 55 43 15 60 - Fax : 01 55 43 15 61 - Courriel : pele.trad@wanadoo.fr.
- **du 20 au 26 juillet 2009** : *Université Saint Louis* : voir les modalités en page 7 de ce numéro.
- **26 et 27 septembre 2009** : 97^{ème} *Pèlerinage Légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne.* Renseignements auprès de la Fédération Bretonne Légitimiste (tél. : 09 71 31 10 40)

Revue de presse

La Gazette Royale recense, ici, les revues ou publications qui lui sont parvenues au cours des derniers mois. La présence, ici, de telle ou telle ne signifie en rien que *La Gazette Royale* fait siennes les opinions qui y sont exprimées et/ou les positions qui y sont prises.

La Blanche Hermine

(F.B.L., BP 10307,
35703 Rennes cedex 7)

Au sommaire du n° 69 - novembre-décembre 2008 : *Bloavez Mat. un bilan positif. En bref. Au-delà de l'agitation politicienne. Soljenit-syne et le "déclin du courage". L'évolution nécessaire des entreprises. Les institutions : le droit divin providentiel mythe ou réalité dans la pensée de Bossuet ? Les pages de notre Histoire : le clergé et les fêtes sous la monarchie de juillet en Ille-et-Vilaine. La couronne d'épines de Notre-Seigneur. La contre-révolution en œuvre : le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794. Notes de lecture. Carnet. Activités de la Tradition catholique et de la tradition royale en Bretagne et au-delà. La légitimité en Bretagne.*

La Durbellière

(Jean-Louis Caffarel, Sept Lys,
13, avenue du Mal Leclerc,
77230 Dammartin-en-Goële)

Au sommaire du n° 103 - septembre-octobre-novembre-décembre 2008 : *Le duc et la duchesse d'Anjou au Vatican. Lourdes - 25, 26 et 27 octobre 2008 - Pèlerinage du Christ-Roi. Vingt ans après... La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X entre 1988 et 2008. La dévotion des cinq premiers samedis du mois. Notre Famille Royale de France. Hommages à Pierre Campguilhem.*

Revue du Souvenir de la Chouannerie Mayennaise

(17, place de Cheverus,
53100 Mayenne)

Au sommaire du n° 60 - décembre 2008 : *Notre calendrier. Comptes rendus : journée interchouanneries à Vitré le samedi 5 juillet 2008 ; Notre journée du Souvenir du 31 août 2008. La chouannerie au Pays de Fougerolles du Plessis. Alexandre Guillaume Coustard de Souvre. Les tribulations d'un ancien chouan sous la Monarchie de*

juillet : le Chevalier de La Chapelle. La Vendée du Caucase. Bibliographie. Notre carnet.

Lectures Françaises

(SA DPF, BP 1,
86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 619 - novembre 2008 : *Le saut qualitatif du mondialisme. Les atouts de Barak Obama. La propagande Obama en France. Attaques contre Benoît XVI et contre Pie XII. Patrick Buisson, l'analyste des mentalités. Le nouveau président du Sénat. Les eurosceptiques pensent à s'unir. Roullan et Besancenot. La hausse de la consommation d'héroïne. Dans notre courrier. La Défense en déroute. Échos et rumeurs. Un président à poigne pour la Mivilusdes. Les bonnes œuvres de la MAIF. Le mondialisme en marche. Ils nous ont quittés. La vie des livres.*

Au sommaire du n° 620 - décembre 2008 : *Appel à une mobilisation générale. La frénésie électorale. Quelques vérités sur l'élection américaine. La Guerre du Golfe.*

Multipliation des listes souverainistes : le risque. L'ambition de Benoît Hamon. La recherche agricole à l'abandon. Les programmes d'histoire établis par le Parlement ? Sarkozy veut anéantir les notaires ! Dans notre courrier. Échos et rumeurs. Un scandaleux abus que personne ne dénonce ! Le syndicat du livre CGT. Le mondialisme en marche. La vie des livres.

Au sommaire du n° 621 - janvier 2009 : *Rappel : mobilisation générale pour la sauvegarde de la lecture. "Ouverture, phase 2" : l'aggiornamento continue. Les fraudes électorales du PS. Le retour de Martine Aubry. Les dépenses des représentants du peuple. Simone Veil à l'Académie française, cette élection est un scandale. Le Canard Enchaîné sur la sellette. Les manœuvres de l'UMP. Fin de la culture générale dans les concours. L'État providence. Dans notre courrier. Échos et rumeurs. Lettre ouverte à Mgr Jean-Michel Di Falco. L'équipe Obama se met en place. Le mondialisme en marche. Ils nous ont quittés. Du Foyer national juif à l'État d'Israël. La vie des livres.*

Hommes et Métiers

(Sauvegarde et Promotion des Métiers, 11, rue du Bel Air, 94230 Cachan)

Au sommaire du numéro 320 - 1^{er} trimestre 2008 : *La Tour du Pin en son temps (1834-1924) : la mise en place du catholicisme social, controverses et débats autour de la justice sociale, salaires et contrat de travail, la question agricole, considérations sur les successions, l'usure, l'organisation corporative, l'union de Fribourg, Rerum Novarum, querelles d'écoles, le contre-pied de la révolution, le Ralliement et le Sillon, l'ordre corporatif. Le choc de la décroissance : la croissance, un phénomène religieux. N. Hulot, Al Gore sur leur Velib vont-ils sauver la planète ? La décroissance : Avancer et lutter contre le recul ; L'ambiguïté du politique ; la*

régression est-elle possible ?

Courrier de Rome,

si si no no

(BP 156,

78001 Versailles cedex)

Au sommaire du n° 317 - décembre 2008 : *"J'endurcirai le cœur du pharaon" (Ex. 7,3) : L'aveuglement des catholiques et la royauté sociale de Jésus-Christ. Analyse et essence du communisme, les choix stratégiques de la voie diplomatique par les autorités ecclésiastiques, "La Russie répandra ses erreurs dans le monde" : l'ostpolitik de Jean XXIII et le principe des nouveaux concordats.*

Lettre des dominicains

d'Avrillé

(Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du numéro 48 - décembre 2008 : *Un sauveur nous est né ! Monastère, famille, caserne, ferme... ou école ? Merci à saint Joseph. Les travaux de la Bibliothèque. Chronique de la communauté.*

Le Sel de la Terre

(Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 67 - hiver 2008-2009 : *L'unique sauveur. Joie du retour à la patrie (le psaume 125). Le mystère de la Rédemption selon Benoît XVI. La médiation universelle de la très sainte Vierge Marie. Troisième mystère joyeux : la Nativité. Les saintes, mères des saints. Une économie mortifiée. La violence barbaresque. Recensions : Dona Gracia Nasi - Don Juan d'Austriche - De Gaulle et les communistes - Contes de René Bazin. Lu dans les revues amies : le roman d'Ivanohé. Informations et commentaires : Le père Bernardot, o.p. - Controverse au sujet des dons d'organes.*

Monastère

Notre-Dame de Bellaigue

(Abbaye de Bellaigue, 63330 Virlet)

Numéro spécial consacré à Dom Ange (5 juin 1965- 9 mars 2008), fondateur de Bellaigue.

La Simandre

(Le Bois, 36220 Mérygnay)

Au sommaire du numéro de janvier 2009 : *Nouvelles de Chrétienté. Alexis II, symbole de l'"orthodoxie" russe. Chronique de Terre Sainte. Nouvelles de la Fraternité. Nos joies - nos peines.*

Sous la Bannière

(Les Guillots,

18260 Villegenon)

Au sommaire du n° 140 - novembre-décembre 2008 : *Guerrieri Berni. Crise économique. La Cité catholique. A Rome, rien de nouveau ? Sur le front de la Contre-Église. Le goût de la lecture.*

La Gazette des amis

de la lecture

(BSI/ELOR,

56350 Saint-Vincent-sur-Oust)

Au sommaire du n° 101 - janvier 2009 : *Courrier des lecteurs. Le carnet. Éditorial. Calendrier. Fatima et la communion réparatrice. "Je cois en Dieu". Prière pour les vocations. Samson le vainqueur du poison. Petites Béatitudes. Le désordre scolaire se confirme. Une école catholique hors contrat. Tout n'est pas bon à jeter ! Notes de lectures*



Carnet du Jour



" Information non disponible "

Sommaire

<i>Française ? La révolution</i>	p 1
<i>Le Vatican et la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X</i>	p 2
<i>Message de Mgr le duc d'Anjou pour le 21 janvier 2009</i>	p 3
<i>Message de Mgr le duc d'Anjou pour l'anniversaire du décès de son père</i>	p 4
<i>Rencontres du Pape et du Prince en 1839</i>	p 5
<i>Le Pape et le Prince... en 1239</i>	p 6
<i>Université Saint-Louis</i>	p 7
<i>La France au fil des jours</i>	p 8
<i>Les lois fondamentales du royaume</i>	p 10
<i>Saint Louis</i>	p 12
<i>Le Manifeste légitimiste</i>	p 15
<i>"Mit Brennender Sorge"</i>	p 16
<i>Notes de lectures</i>	p 17
<i>Les Institutions : l'âme de la France</i>	p 18
<i>Un orphelinat catholique en Inde</i>	p 19
<i>Sites internet à visiter</i>	p 20
<i>Le culte traditionnel menacé à Marzy !</i>	p 21
<i>Activités annoncées</i>	p 22
<i>Revue de presse</i>	p 22
<i>Carnet du jour</i>	p 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal 15,00 €
Abonnement électronique 10,00 €
Abonnement étranger 17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €
C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr